Non à l'entrisme de l'Église catholique dans le Service public d'éducation









Le temps d'hommage à Samuel PATY, un agent public assassiné dans l'exercice de ses fonctions d'enseignant, a mis à jour le prosélytisme des représentants de l'Église catholique en direction d'agents publics via les messageries professionnelles et/ou personnelles.

Le principe de séparation des Églises et de l'État est remis en question parplusieurs messages des Évêques et de l'association « secrétariat de l'enseignement catholique » aux agents publics depuis le début du premier confinement : appel à la messe de pâques, appel à inclure un temps de prière pour l'hommage à notre collègue, tentative d'assimilation des enseignant-e-s comme leurs salariés.

Comment ont-ils eu accès aux bases de données professionnelles du ministère ?

Quand le ministère va-t-il intervenir ?

Ce laissez-faire doit cesser.

Ni les enseignant-e-s, acteurs de la formation des futurs citoyens de la République, ni les élèves, futurs citoyens de ladite République laïque ne doivent être soumis à des pressions de la part des responsables religieux, quels qu'ils soient...

Nos organisations l'affirment, cela ne se discute pas.

Nous, organisations syndicales de personnels affectés dans les classes associées à l'enseignement public par contrat, exigeons du ministre qu'il assure aux agents publics et aux élèves la liberté d'enseignement et la liberté de conscience : c'est bien le minimum.

Le 27 novembre 2020